

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **COMMUNE DE GEUDERTHEIM**

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19 Conseillers en fonction : 19 Conseillers présents : 16 Procurations : 03

Séance du 30 juin 2017

## Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

<u>Présents</u>: MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Rolph RIEDINGER, Martine SCHWACH

#### Membres absents excusés:

Mme Vanessa KLEIN-MARQUES a donné procuration de vote à M. Patrick LUTZ
M. Dominique MOCHEL à Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
Mme Corinne ROEHLLY « à Mme Pia JUNGER

M. le Maire ouvre la séance et demande l'inscription à l'ordre du jour de deux points, à savoir

- ► Modification de la quotité horaire de certains agents du périscolaire
- ► Ecole élémentaire : appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes, le rajout des points notés cidessus. Ils seront traités en point 14 et 15.

Puis, Monsieur le Maire ouvre la séance en invitant les membres du Conseil Municipal à rendre un dernier hommage à M. Philippe LUTZ, membre du Conseil Municipal de 1977 à 1995, décédé et à observer une minute de silence.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu de de la séance du 5 mai 2017
- 3. Communications diverses
- 4. Droits de préemption urbain
- 5. Mathématiques sans frontière : demande de subvention
- 6. Maison située au 37, Rue sainte maison : mise en location
- 7. Personnel communal:
  - Création de plusieurs postes à temps complet :
    - \* 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
    - \* 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - ► RIFSEEP : convention avec le CDG67
- 8. Transfert de la voirie du lotissement Heiligenhaesel I à la Commune de Geudertheim :
  - ▶ désignation d'un signataire

- 9. SDEA Alsace Moselle : convention/programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben
- 10. CCBZ:
  - ► Fonds de concours octroyés investissements 2016
  - ► Rapports annuels : eau potable assainissement déchets
- 11. Réseau GDS: compte-rendu d'activités annuel 2016
- 12. Admission en non-valeur de certains titres irrécouvrables
- 13. Bâtiment « Le Waldeck » inventaire vaisselle :
  - ▶ non-encaissement des sommes inférieures à 5 €/location
- 14. Modification de la quotité horaire de certains agents du périscolaire
- 15. Ecole élémentaire : appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

**Divers** 

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Patrick LUTZ, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

## 2. Approbation du compte-rendu de de la séance du 5 mai 2017

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 5 mai 2017.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *avec 14 voix pour* et 5 abstentions.

## 3. Communications diverses

#### a. Monsieur Pierre GROSS

15/05/2017 : Bureau + Commission travaux

17/05/2017: Réunion SAMOP – Pôle Enfance

18/05/2017: Réunion municipalité

23/05/2017: Commission Intercommunal Aménagement foncier

31/05/2017 : Réception Travaux éclairage 2ème heiliegenhauesel

01/06/2017: Réunion municipalité

09/06/2017: Notaire Biry signature des 2 actes Greder et Muhl

15/06/2017: Rdv ARS logement Reb Lucien

19/06/2017: Réunion municipalité

27/06/2017: Rdv SDEA dossier coulée d'eaux boueuses

#### **AGENDA**

14/07/2017 : Fête nationale

12/08/2017

13/08/2017: Messti

14/08/2017

25/08/2017: Prochain Conseil Municipal

#### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 06/05/2017 AU 26/06/2017

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	
SCI JEROME – M. Stéphane JEROME 28C rue du Général de Gaulle 67170 BRUMATH	Micro-zone d'activités Rue des Meuniers 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un hall de stockage et de bureaux	Accordé le 29/05/2017
Mme Alice VELTEN & M. Anthony BOUCHILLOU 26 rue des Vanneaux – 67170 GEUDERTHEIM	26 rue des Vanneaux 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un garage dans la continuité de la maison	Accordé le 29/05/2017
Conseil Presbytéral Eglise Luthérienne - M. Raymond RITTER 1 rue de l'Eglise 67170 GEUDERTHEIM	1 rue de l'Eglise 67170 GEUDERTHEIM	Création:  - d'une extension pour agrandir la salle de réunion  - création d'un sanitaire PMR et d'une cuisine  - création d'une rampe pour PMR	Accordé le 09/06/2017
M. Philippe KOEHL 22 rue du Général de Gaulle - 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement Heiliegenhauesel II – Lot A223	Suppression de la piscine prévue sur le permis de construire initial	Accordé le 15/06/2017
SCI DECO – M. Giovanni CONDEMI 11 rue Principale – 67117 DOSSENHEIM KOCHERSBERG	Rue des Meuniers 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un entrepôt	Accordé le 19/06/2017

## b. Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

12/05/2017 : caravane Basse Zorn à l'An Vert à Geudertheim

13/05/2017 : réunion de la 2è commission du Conseil Intercommunal des Jeunes

15/05/2017: commission communication

17/05/2017 : réunion SAMOP : étude de programmation pôle enfance

20/05/2017 : fleurissement communal et AG de l'Association d'Entraide Slave

22/05/2017: repas aux asperges de la CCBZ

31/05/2017: commission communication

02/06/2017 : conseil d'école élémentaire

03/06/2017 : réunion de la 2è commission du Conseil Intercommunal des Jeunes

09/06/2017 : conseil d'école maternelle

10/06/2017 : réunion de municipalité consacrée à l'étude de programmation du pôle enfance

17/06/2017 : réunion de la 2è commission du Conseil Intercommunal des Jeunes

19/06/2017 : réunion relative au numérique à l'école élémentaire

20/06/2017: commission cadre de vie

23/06/2017 : fête de fin d'année au périscolaire

26/06/2017 : réunion gestion périscolaire et préparation rentrée

28/06/2017: commission communication

#### c. Mme Béatrice TREIL

15/05/2017: Commission Communication

17/05/2017 : Réunion pôle enfance

19/05/2017 : Plantations printanières massifs 20/05/2017 : Plantations printanières massifs

21/05/2017: Installation Basse-Zorn à l'An Vert

Hippodrome de Hoerdt pour trouver d'éventuels exposants pour notre marché aux fleurs

22/05/2017: Conseil communautaire + repas asperges

31/05/2017 : Plantation des jachères

07/062017: Bilan Basse-Zorn à l'An Vert

19/06/2017: Conseil communautaire

20/06/2017: Commission Aménagement

23/06/2017: Lancement guide du routard Alsace nord à Hohwiller

26/06/2017: Commission Communication

30/06/2017 : Portes ouvertes à City Lum, éclairage public à Molsheim

#### d. M. Yves OHLMANN

31/06/2017 : Réunion comité de fêtes (OPEN AIR)

10/06/2017 : Réunion avec les intervenants concernant le messti du 12-13-14 août

12/06/2017 : Réunion comité de fêtes

16/06/2017

Au : Open Air

19/06/2017

28/06/2017: RDV avec M. Gaspard (ABRCGG)

### f. M. Jean-Luc JOACHIM

17/05/2017 : Réunion sur le projet d'une nouvelle école maternelle 10/06/2017 : Réunion sur le projet d'une nouvelle école maternelle

16/06/2017 : Journée préparation Open air

20/06/2017: Commission aménagement et fleurissement

26/06/2017

27/06/2017 - Travaux de rénovation de l'appartement situé à l'école

28/06/2017

Plusieurs rencontres avec des entreprises pour les travaux 2017

Waldeck, Ecole, maison 37 rue St. maison, salle polyvalente,

#### e. Mme Marianne PETER

19/05/2017: 90 ans Madeleine THOMAS

22/05/2017: Réunion CCBZ suivie du traditionnel repas aux asperges.

04/06/2017: 85 ans Charlotte PAULUS

06/06/2017 : Noces de Palissandre des époux ANDRES Albert et Antoinette.

15/06/2017 : RV en mairie avec agents de l'ARS chargés de l'habitat insalubre, suivi de la visite du

logement de Lucien REB.

19/06/2017: Réunion CCBZ

22/06/2017: 90 ans Jeanne WENDLING

## 4. <u>Droits de préemption urbain</u>

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superfici e	Acquéreurs
01	M. Julien KALFON 1, Rue de l'Arche Geudertheim	1, Rue de l'Arche	6 – 123/5 appartemen t	11,66 ares	M. Hugo GRIMM 51, Rue de la République 67720 WEYERSHEIM
02	M. et Mme Thomas MARTIN 16, Rue des Pommiers Geudertheim	16, Rue des Pommiers	41-466/183	6,72 ares	M. et Mme Christian LLAMAS 21, Rue Gutenberg 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

<sup>\*</sup> de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

## 5. <u>Mathématiques sans frontière : demande de subvention</u>

« Mathématiques sans Frontières » est une association présidée par Mme l'Inspectrice Pédagogique Régionale de Mathématiques, et soutenue par l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de l'Académie de Strasbourg.

Cette compétition est ouverte aux classes de troisième et de seconde et à des jumelages de classes de troisième et seconde.

Annuellement, la Commune de Geudertheim octroie une subvention à l'association culturelle et scientifique « *Mathématiques sans Frontières* » d'un montant de 200 € ; il y a lieu de la confirmer pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € (deux cents euros) pour 2017 à l'association « Mathématiques sans Frontières »
- \* dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, article 6574 « subvention de fonctionnement »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 6. Maison située au 37, Rue sainte maison : mise en location

La Commune de Geudertheim vient d'acquérir la propriété située au 37, Rue sainte maison. M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jérémie Lorentz souhaite louer ce bien pour y installer son cabinet médical à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. M. le Maire précise que des travaux d'électricité, de sanitaire et d'aménagement de parkings seront réalisés, au préalable, sur ce bien avant sa mise en location effective.

Il invite le Conseil Municipal à fixer le montant du loyer mensuel à réclamer à M. Jérémie LORENTZ et l'autoriser à signer le bail et tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

- \* **de fixer** le montant du loyer mensuel à 600 € (six cents euros) hors charges locatives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017
- \* d'autoriser M. le Maire à signer le bail et tous les documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 7a. <u>Personnel communal:</u>

- ► Création de plusieurs postes à temps complet :
  - \* 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
  - \* 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en 2017, trois agents communaux remplissaient les conditions à être promu au grade supérieur. Leurs dossiers ont été transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour avis. Les 3 demandes d'avancement de grade ont ainsi recueilli un avis favorable en date du 18 mai 2017.

M. le Maire précise qu'afin de concrétiser ces avancements de grade, le Conseil Municipal est amené à supprimer les postes actuels pour créer les nouveaux postes, à savoir :

agent concerné	poste actuel occupé	poste à créer		
Patricia PAULEN	agent spécialisé principal de 2°	agent spécialisé principal de 1° classe des		
	classe des écoles maternelles	écoles maternelles		
Sylvie MUHL	adjoint technique	adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe		
Ludovic RICK	adjoint technique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe		

Les agents concernés occupent leur poste à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

- \* de créer les postes suivants, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :
  - 1 poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
  - 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- \* de supprimer les postes existants au 1<sup>er</sup> juillet 2017, à savoir :
  - 1 poste d'agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles
  - 2 postes d'adjoint technique

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 7b. Personnel communal:

► RIFSEEP: convention avec le CDG67

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

Le Conseil Municipal autorisera M. le Maire à signer la convention y afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

- \* d'autoriser M. le Maire à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- \* d'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 8. <u>Transfert de la voirie du lotissement Heiligenhaesel I à la Commune de</u> Geudertheim :

► désignation d'un signataire

Par délibération du C.M. du 26 août 2016, la Commune de Geudertheim accepte le transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement Heiligenhaesel I.

L'acte administratif étant prêt, il y a lieu de désigner un/une adjoint(e) pour également le contresigner – M. le Maire faisant office de notaire dans cette affaire.

\* désigne Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte lié au transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement Heiligenhaesel I; M. le Maire faisant alors office de Notaire.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

# 9. <u>SDEA Alsace Moselle : convention/programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben</u>

La culture du risque, trop souvent négligée ces dernières années, demeure un aspect essentiel dans la prévention des inondations. Cette culture passe notamment par la connaissance des inondations passées. Les repères de crues constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation. Ces repères permettent à la population d'entretenir une mémoire collective, d'imaginer l'ampleur des inondations passées et aussi de comparer les hauteurs des crues passées et futures et d'en suivre les évolutions possibles des inondations à venir.

La loi « Risques » du 30 juillet 2003 (article 42) impose aux communes soumises au risque inondation de procéder à l'inventaire des repères de crues existants et à la mise en place de repères des plus hautes eaux atteintes sur leur territoire.

Dans le cadre des actions de sensibilisation au risque inondation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du 05/11/2015 le SDEA s'est engagé à prendre en charge, pour le compte de la commune de Geudertheim, la pose de repère(s) de crues sur les principales zones à enjeux du bassin versant de la Zorn avec pour objectif :

- Le développement de la mémoire des crues et de la culture du risque inondation vis-à-vis de la population, des élus, des collectivités et du secteur privé ;
- La recherche d'une cohérence d'action à l'échelle du bassin versant de la Zorn.

La mise en place des repères de crues comprend les étapes suivantes :

- Recensement des repères de crues existants ;
- Identification des sites d'implantation des repères de crues ;
- Fourniture de repères de crues ;
- Nivellement des repères de crues ;
- Pose de repères de crues ;
- Entretien et surveillance des repères de crues ;
- Communication autour des repères de crues.

La mise en œuvre du programme de pose de repères de crues suppose en préalable l'établissement d'une convention entre la commune de Geudertheim et le SDEA pour l'ensemble des repères implantés sur le ban communal. En cas de repères implantés sur des bâtiments non communaux, une convention supplémentaire sera établie entre le propriétaire et le SDEA. Les conventions permettent d'encadrer la démarche et de préciser les rôles de chaque co-contractant.

La présente convention est signée pour la durée du PAPI Zorn Aval et Landgraben soit jusqu'au 05/11/2021.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ainsi transmise par le SDEA Alsace Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

\* d'autoriser M. le Maire à signer la convention portant mise en œuvre du programme de pose de repères de crues et tous les documents y afférents.

## 10a. CCBZ:

## ► Fonds de concours octroyés — investissements 2016

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2016,

VU la délibération de la CCBZ du 22 mai 2016 validant le versement d'un fonds de concours d'un montant total de 33 281 € pour Geudertheim portant travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et de l'aménagement de combles de la mairie pour la mise en valeur des archives communales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L5214-16V,

après en avoir délibéré, DECIDE:

\* d'accepter le fonds de concours de la CCBZ d'un montant total de 33 281 € (trente-trois mille deux cent quatre-vingt-et-un euros) au titre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et de l'aménagement de combles de la mairie pour la mise en valeur des archives communales

\* dit que le fonds de concours sera imputé à l'article 1387 – exercice 2017.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## 10b. <u>CCBZ</u>:

► Rapports annuels : eau potable

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 mai 2017.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le rapport annuel 2016 sur le prix de la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

après avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## 10c. CCBZ:

► Rapports annuels : assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 mai 2017.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le rapport annuel 2016 sur le prix de la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de Communauté de Communes de la Basse-Zorn après avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

### 10d. CCBZ:

#### ► Rapports annuels : déchets

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 mai 2017.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 mai 2017,

après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 11. Réseau GDS: compte-rendu d'activités annuel 2016

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2016 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

Le compte-rendu d'activités annuel 2016 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du compte-rendu d'activités annuel 2016 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 12. Admission en non-valeur de certains titres irrécouvrables

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'admission en non-valeur peut-être demandée par le comptable public dès que la créance lui parait irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, etc,...) ou dans l'échec du recouvrement amiable.

En accord avec le Trésorier de Brumath, M. le Maire informe que plusieurs titres de recettes émis sont irrécouvrables et qu'il y a lieu de procéder à leur admission en non-valeur. Il s'agit des titres suivants :

Année	Références	Débiteur	Objet	montant
d'émission du titre				
2014	T-631	KUHN Lucienne	location de la salle	200,00€
			polyvalente	
2014	T-343	FRITSCH Hervé	frais de garderie/avril	88,00€
2014	T-399	«	« mai	91,00€
2014	T-490	<b>«</b>	« juin	97,50€
2014	T-584	«	« juillet	16,00€
2016	T-293	Ecole pour tous	occupation salle polyv.	110,00€
2016	T-519	<b>«</b>	«	110,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

- \* *d'admettre en non-valeur* les créances indiquées ci-dessus d'un montant total de 712,50 € (sept cent douze euros 50 centimes)
- \* dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, article 6541 « créances admises en non-valeur »

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## 13. <u>Bâtiment « Le Waldeck » - inventaire vaisselle :</u>

## ▶ non-encaissement des sommes inférieures à 5 €/location

M. le Maire informe que suite à certaines locations du bâtiment du Waldeck, la Commune émet des titres de recettes portant casse de vaisselle ou manquante représentant des sommes modiques – M. le Trésorier de Brumath nous a informé que le fait de traiter ce genre de titre provoquait plus de frais de gestion que ne représente le titre en soi.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur un montant plancher  $(5 \in)$  à partir duquel sera dorénavant émis un titre portant casse de vaisselle ou manquante. Cette décision prendra effet à partir du  $1^{er}$  juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

\* de surseoir à l'émission d'un titre de recettes si le montant de la vaisselle cassée ou manquante n'atteint pas 5 € (cinq euros) par location du bâtiment du Waldeck.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## 14. Modification de la quotité horaire de certains agents du périscolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un calcul est réalisé annuellement par le CDG67 se basant sur la durée hebdomadaire de service « travaillée » pour déterminer la quotité horaire « rémunérée » des agents travaillant durant l'année scolaire au service périscolaire et à l'école maternelle.

Dans le cadre de l'annualisation du temps de travail ; il est tenu compte des congés excédentaires pour un lissage de la paie sur une année scolaire. Les ajustements, pour l'année scolaire 2017/2018, sont notamment les suivants :

agent concerné	service affecté	fonction	heures effectives travaillées	heures actuellement rémunérées	révision/heures rémunérées à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
WIMMER Marine	Les Loustics Les Pitchouns	agent d'animation polyvalent	20 h 20	20 h 00	20 h 30
HUMBERT Isabelle	Les Loustics	«	34 h 00	28 h 00	28 h 15
PHILIPP Barbara	Les Pitchouns	«	31 h 00	25 h 30	26 h 00

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

\* de modifier les quotités horaires à rémunérer pour l'année scolaire 2017/2018 des agents suivants :

agent concerné	fonction	heures actuellement rémunérées	heures à rémunérer 2017/2018
WIMMER Marine	agent d'animation polyvalent	20 h 00	20 h 30
HUMBERT Isabelle	«	28 h 00	28 h 15
PHILIPP Barbara	<b>«</b>	25 h 30	26 h 00

# 15. <u>Ecole élémentaire : appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »</u>

Dans le cadre du Plan numérique pour l'éducation et à la suite du 3e Comité interministériel aux ruralités, l'Etat, en lien avec les académies, a décidé de lancer un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles primaires des communes rurales.

Faisant suite à l'accompagnement spécifique de 25 M€ mis en place pour soutenir l'effort des départements ruraux pour l'équipement numérique des collèges, ce nouveau soutien de l'État se portera à 50 M€. Il s'inscrit dans la cadre de l'aménagement numérique du territoire et à un enjeu de solidarité avec les territoires ruraux.

Dans ce but, l'Etat investit 50 millions d'euros dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles des territoires ruraux.

M. le Maire informe qu'une enseignante est particulièrement intéressée par le dispositif « école numérique » et souhaite vivement que la Commune y réserve une suite favorable.

Il s'agit, dans l'immédiat, d'adopter une délibération de principe autorisant M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent à l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d é c i d e :

\* d'autoriser M. le Maire à introduire une demande de subvention afférente à l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » auprès de l'Inspection Académique pour l'école élémentaire de Geudertheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, Geudertheim, le 30 juin 2017 Le Maire



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **COMMUNE DE GEUDERTHEIM**

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19 Conseillers en fonction : 19 Conseillers présents : 16 Procurations : 03

Séance du 30 juin 2017

## Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

<u>Présents</u>: MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Rolph RIEDINGER, Martine SCHWACH

#### Membres absents excusés :

Mme Vanessa KLEIN-MARQUES a donné procuration de vote à M. Patrick LUTZ
M. Dominique MOCHEL à Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
Mme Corinne ROEHLLY « à Mme Pia JUNGER

## **Divers**

-Piste cyclable Geudertheim - Hoerdt: compromis de vente signé par M. Mathis

-Bassin de coulées d'eaux boueuses : compromis SDEA – Lutz – CCBZ

-Aire de remplissage : sinistre du 17 juin

- Après-midi tartes flambées des ainés fixée au mercredi, 5 juillet 2017
- <u>Trésorerie de Brumath</u>: plusieurs changements sont à noter :

M. Thierry OLLAND est muté à Djibouti à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour être remplacé par Mme Danièle REITZ

Mme Muriel MARCHAL est mutée à compter du 1er septembre 2017 à Strasbourg

- <u>Fête nationale</u>: Toute la population est conviée à la manifestation du 14 juillet 2017 à 11 heures.
- Conseil Municipal: La prochaine réunion est fixée au vendredi, 25 août 2017 à 18 h 30
- <u>Parution du GIM N°37 du 2° trimestre</u> : celui-ci va paraître dans les meilleurs délais et les conseillers municipaux seront sollicités pour sa distribution.

Pour extrait conforme, Geudertheim, le 30 juin 2017 Le Maire

